

Plan d'actions régional 2020

LE PLAN DE FORMATION

Le plan de formation comprend des actions de formation répondant à des priorités institutionnelles, à des demandes individuelles, qu'il convient de nous retourner **avant le 10 janvier 2020**.

Ce dernier peut aussi comprendre des actions du Plan Régional 2020, des actions de formation nationales et des journées régionales. Les inscriptions sont à retourner en respectant les dates de clôtures d'inscriptions correspondantes.

	FRAIS PÉDAGOGIQUES	FRAIS DE DÉPLACEMENT	TRAITEMENT si remplacement	CONTACT	QUI SAISIT ?
ACTIONS GRATUITES	Fonds régionaux	Plan de formation de l'établissement	Plan de formation de l'établissement	Annie MERRIAUX Tél. 04 73 28 67 41 a.merriaux@anf.fr	ANFH sous réserve et en fonction du nombre d'agent(s) retenu(s).
ACTIONS PAYANTES	Plan de formation de l'établissement	Plan de formation de l'établissement	Plan de formation de l'établissement	Nelly BOICHON Tél. 04 73 28 67 46 n.boichon@anf.fr	
AFN	Fonds nationaux	Plan de formation de l'établissement	Plan de formation de l'établissement	Christelle FRAISSE Tél. 04 73 28 67 48 c.fraisse@anf.fr	
JOURNEES REGIONALES	Fonds régionaux	Plan de formation de l'établissement	Plan de formation de l'établissement	Christelle FRAISSE Tél. 04 73 28 67 48 c.fraisse@anf.fr	Établissements connectés sous Gesform ou Gesplan

JOURNEES REGIONALES

Les thèmes retenus n'étant pas connus au moment de l'impression du Plan Régional, les éléments vous seront communiqués ultérieurement.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Dans l'attente de la diffusion du guide de l'éligibilité, il est rappelé que les actions de formation du plan doivent répondre à certaines règles.

Une action de formation est dite «éligible» lorsqu'elle respecte les conditions cumulatives suivantes :

- être réalisée par un organisme de formation déclaré et respectant la réglementation qualité (numéro d'activité – DATA DOCK)
- relever de la typologie des actions de formation fixée par le décret n° 2018-824 du 21 août 2008
- répondre à certaines conditions de forme
- s'adresser à un public ciblé.

FRAIS DE TRAITEMENT

La prise en charge des frais de traitement sur le plan de formation concerne l'agent parti en formation sous réserve que ce dernier ait effectivement fait l'objet d'un remplacement. L'ordonnateur de l'établissement devra certifier le remplacement des agents dont il demande le remboursement.

Suite aux décisions de notre conseil d'administration en 2018, un **forfait unique est appliqué à hauteur de 17,50 €/heure pour les frais de traitement sur les formations courtes** (inférieures à 52 jours) applicable à tous les établissements adhérents quelle que soit leur taille ou catégorie.

INDEMNITÉS DE MISSION

FRAIS DE REPAS

Les frais de repas sont pris en charge à hauteur de **15,25 € par repas**, réduits de 50 % si l'agent a la possibilité de se rendre dans un **restaurant administratif : 7.63 €**.

FRAIS D'HEBERGEMENT

Les frais d'hébergement sont pris en charge, sur présentation des justificatifs de paiement, à hauteur des montants forfaitaires suivants (incluant le petit-déjeuner). La prise en charge des frais d'hébergement est réduite de : 10 % à partir du 11^{me} jour de stage, 20 % à partir du 31^{me} jour de stage, 40 % à partir du 61^{me} jour de stage.

		Taux journalier	A partir du 11 ^{ème} jour	A partir du 31 ^{ème} jour	A partir du 61 ^{ème} jour
En Île de France	Paris	110 €	99 €	88 €	66 €
	Autre commune du Grand Paris	90 €	81 €	72 €	54 €
	Autre ville	70 €	63 €	56 €	42 €
Dans une autre région	Ville de + de 200 000 habitants	90 €	81 €	72 €	54 €
	Autre commune	70 €	63 €	56 €	42 €

La dégressivité ne tient pas compte de l'année civile, elle se calcule sur l'ensemble de la formation.

FRAIS KILOMÉTRIQUES

Le cumul des kilomètres se fait pour toutes les formations effectuées durant l'année civile pour un même agent.

Type véhicule	Jusqu'à 2 000 km	Entre 2 001 et 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 CV et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

* Retrouver l'ensemble de ces informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F527>

EQUIPE AUVERGNE

Nelly BOICHON

Conseiller en gestion de fonds
(Cantal - Actions Coordonnées)
Tél. 04 73 28 67 46
n.boichon@anhf.fr

Corinne BOREL

Conseiller en gestion de fonds
(Allier - Études promotionnelles)
Tél. 04 73 28 67 49
c.borel@anhf.fr

Andréa COUTAREL

Conseiller en gestion de fonds
(Suivi paiements : CFP - BC - VAE -
Gestion interne)
Tél. 04 73 28 67 42
a.coutarel@anhf.fr

Christelle FRAISSE-PETOTON

Conseiller en gestion de fonds (Haute-
Loire - Actions Nationales Journées
Régionales)
Tél. 04 73 28 67 48
c.fraisse@anhf.fr

Philippe GOSSET

Délégué Régional
Tél. 04 73 28 67 40
p.gosset@anhf.fr

Florence GRESPAN

Conseiller en gestion de fonds (Puy-de-Dôme -
Gesform - Cotisations) Tél. 04 73 28 67 43
f.grespan@anhf.fr

Annie MERRIAUX

Conseiller formation
(Plan établissements - Actions Régionales)
Tél. 04 73 28 67 41
a.merriaux@anhf.fr

Laurence SERRA

Conseiller en dispositifs individuels
(CFP - Bilan de compétences - VAE)
Tél. 04 73 28 67 47 l.serra@anhf.fr

